

On a besoin de votre aide!



COVID-19 REGISTRE DES CLIENTS DE L'HORECA

Pourquoi nous laisser vos données ?

Le 23 juillet 2020, le Conseil National de Sécurité a annoncé que les établissements du secteur Horeca sont obligés de tenir un registre de leurs clients. Cette décision n'a pas été prise sans réflexion. Comme le virus est toujours là, de nouvelles mesures, y-compris celle-ci, ont été prises afin de garantir autant que possible votre propre santé, mais aussi celle de votre famille, de vos amis, de vos connaissances. Votre santé est une priorité !

Que ferons-nous avec vos données ?

Nous comprenons que la nouvelle mesure soulève la question de la protection des données. Nous les traiterons de la part de CCC-GGC. Pendant 14 jours nous tiendrons vos données dans une enveloppe fermée. Après cette période, l'enveloppe sera détruite définitivement. Ce n'est que dans le cas d'une contamination que les données seront communiquées aux autorités compétentes. En aucun cas vos données seront utilisées à des fins de marketing ou autres que le traçage des contacts dans le cadre du COVID-19.

Avez-vous des questions ?

En cas de questions, nous vous prions de vous diriger vers le responsable du restaurant, du café ou de l'hôtel.

Formulaire. Attention: une (1) personne par table / réservation est priée de compléter la grille

La date de votre visite*	
Numéro de table*	
Durée de séjour* (le cas échéant)	
Nom et prénom	
Téléphone ou courriel*	

En complétant la grille, j'accepte le traitement des données décrit dans l'article 6 du RGPD c) et l'arrêté ministériel pertinent.

Il est important que vous complétiez la grille correctement. De cette manière vous participez à la lutte contre le virus. Il est obligatoire de nous donner votre téléphone ou courriel.

L'aspect juridique: sur quelle base vos données seront-elles traitées ?

Vous avez sans aucune doute déjà entendu parlé du 'RGPD' (règlement général sur la protection des données). C'est la nouvelle réglementation européenne qui renforce la protection de vos données personnelles. Nous traiterons vos données par ordre des autorités, conformément aux directives du Conseil National de Sécurité et au titre de l'article 6,c (le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis) et l'article 3, 10° Arrêté ministériel du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données, ou si vous souhaitez introduire une demande ou une plainte, vous pouvez contacter le DPO de CCC-GGC sur l'adresse dataprotection@ccc.brussels.

Merci !